

Résolution sur les critères applicables aux opérations d'imposition de la paix de l'Union européenne en République démocratique du Congo

2006/2539(RSP) - 23/03/2006 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Dans une résolution des groupes PPE-DE, PSE, ALDE, UEN, adoptée par 455 voix pour, 139 voix contre et 15 abstentions, le Parlement demande que le Conseil des ministres de l'UE présente une proposition claire sur l'envoi d'une mission de maintien de la paix au Congo et limite très clairement sa durée à la période des élections parlementaires et présidentielles prévues en juin 2006.

Il estime toutefois que cette mission est "complexe et potentiellement risquée", alors que l'UE ne peut déployer qu'un nombre limité de troupes et que la priorité devrait être accordée aux Balkans. Par conséquent, le Parlement énumère un certain nombre de conditions à remplir pour déployer cette mission.

Tout d'abord, le Conseil devrait élaborer un concept pour définir les modalités du déploiement des forces armées ou de police nécessaires. L'opération militaire devrait être limitée à la période des élections et une stratégie claire devrait être définie pour transférer les tâches aux Nations Unies et/ou aux forces congolaises par la suite.

Le champ d'application géographique de la mission devrait être déterminé en tenant compte du nombre de troupes disponibles et des impératifs de sécurité et des exigences opérationnelles de la mission. La mission devrait être étroitement liée aux efforts de reconstruction de la République démocratique du Congo et en aucun cas l'opération ne devrait comprendre des troupes issues d'un seul un État membre de l'Union européenne.

La résolution demande en outre que l'intervention européenne n'ait lieu qu'à la demande officielle du gouvernement congolais ; que les troupes déployées aient une double fonction : dissuader les fauteurs de troubles et encourager les congolais à voter ; que la sécurité du pays (en particulier dans la région du Katanga, frontière rwandaise) continue d'être assurée par les Nations Unies.